



SPIP 59 - ALIP du CP d'ANNOEULLIN

LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

COMPTE-RENDU DE VISITE :

Une délégation **FO Justice** s'est rendue au centre pénitentiaire d'Annoëullin le 28 septembre 2026. Ce compte rendu a été rédigé à la suite des observations effectuées et des témoignages recueillis auprès de l'ensemble des personnels rencontrés lors de notre visite.

L'établissement est constitué de deux quartiers maison d'arrêt (MA) hommes, d'un quartier centre de détention (CD) hommes, d'un quartier de prise en charge de la radicalisation (QPR) et d'un quartier SMPR.

1. Effectifs et charge de travail :

Du côté du SPIP, les effectifs sont presque au complet (PA, DPIP, ASS, coordinateur socio-culturel), à l'exception notable des CPIP où 2 postes manquent encore à l'appel.

La charge de travail reste quant à elle très importante. Le quartier maison d'arrêt est saturé mais continue de se remplir. Face à cette situation, les agents dédiés aux autres secteurs sont contraints de venir prêter main-forte à l'équipe de la MA, notamment pour assurer les permanences. Cette option apparaît comme le moindre mal, évitant d'affaiblir un autre secteur pour renforcer celui des maisons d'arrêt. Un planning de réservation des bureaux d'entretien (qui sont partagés entre CPIP, ASS et PREFACE) vient ajouter de la complexité dans l'exercice des missions, mais s'avère nécessaire en considération de locaux insuffisamment pourvus.

Concernant les quartiers de prise en charge de la radicalisation (QPR), les conditions d'exercice ne semblent pas non plus au beau fixe. En effet, le projet initialement présenté mettait fièrement en lumière un programme ciblé de désengagement de la violence pour les personnes radicalisées. Aujourd'hui, cette ambition d'origine semble s'être éteinte : une bonne partie des détenus refuse de communiquer avec le SPIP, tandis que l'étanchéité promise face aux profils prosélytes pose question.

La note sur les seuils de criticité est en cours de rédaction au niveau départemental. Les spécificités locales semblent avoir été entendues. À défaut pour les agents de pouvoir exercer leur métier dans des conditions idéales, cela permettra peut-être, enfin, de souffler un peu.

Enfin il serait également opportun que l'équipe du SPIP puisse bénéficier d'une salle de pause dédiée, mais des limites structurelles ne semblent pas permettre l'accès à une pièce supplémentaire.

2. Relations avec la direction de l'établissement :

Les relations avec la direction de l'établissement sont quasi inexistantes. Alors que le SPIP avait été purement et simplement écarté de toute transmission par mail, il a été récemment réintégré aux

correspondances. Cette situation interroge assez largement sur le positionnement de la direction et le fondement d'une telle prise de parti.

Pourquoi refuser d'intégrer à la vie de la détention le SPIP, qui fait pourtant partie intégrante du personnel de l'établissement ? Les agents ne doivent-ils pas être informés si un incident s'est produit en détention ? Si une évasion a eu lieu ? Si un profil s'avère inquiétant ou si une personne détenue ne doit pas être reçue par un personnel féminin ?

Pourquoi ne pas créer des groupes de travail avec le SPIP afin d'améliorer le fonctionnement de l'établissement et de faciliter les relations entre l'ensemble des personnels du SPIP et le reste de la détention ? Les objectifs et les missions du SPIP ne sont-ils pas corrélés à ceux de l'établissement ?

Une meilleure prise en charge au sein de l'établissement prépare une sortie plus efficace. Et sans aucune utopie, c'est ainsi que la récidive pourra reculer.

Notre objectif n'est pas d'attiser des réticences déjà bien réelles à travailler avec le SPIP, mais véritablement d'interroger ce positionnement de la direction qui nous apparaît tout à fait inopportun et contre-productif.

FO Justice remercie chaleureusement l'ensemble des agents qui ont pris le temps d'échanger avec la délégation et notamment la direction du SPIP avec qui nous avons pu avoir un réel échange.

Nous restons à l'entière disposition des agents, en particulier de ceux que nous n'avons pas pu rencontrer lors de cette journée

FO Justice CPIP – le 30 septembre 2026

